

# REGLEMENT INTERIEUR

## *Règlement intérieur de l'Association*

### **Association des Instructeurs de Mantak Chia de l'Universal Healing Tao France (AI-MCUHTF)**

Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

### **Rappel des objectifs de l'association définis par les statuts**

Cette association a pour but de fédérer les personnes qui participent au développement des enseignements de L'UHTS (Universal Healing Tao System créé et développé par Mantak Chia) en France afin de promouvoir les connaissances ancestrales taoïstes pour le développement de la santé, du bien être physique et mental ainsi que le développement spirituel des personnes. Pour atteindre cet objectif l'association favorisera un esprit d'équipe et de collaboration harmonieuse entre ces membres, elle participera à la promotion des enseignants reconnus par l'UHTS. Elle veillera au respect des règles d'enseignement définies par l'UHTS dans le respect des mentalités et des lois en vigueur en France. Pour atteindre cet objectif, l'association mettra en œuvre tous les moyens qui lui sembleront propices ; rencontre, échanges, stages, médias,...

Le présent règlement intérieur est communiqué à l'ensemble des membres de l'association, ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Il s'applique à tous les membres et est annexé aux statuts de l'association.

Les dispositions du présent règlement intérieur doivent être interprétées à la lumière des statuts de l'association. En cas d'ambiguïté ou de contradiction, les statuts s'appliquent par priorité sur le règlement intérieur.

### **ARTICLE 1 – Droits et devoirs des membres de l'association**

Les membres peuvent participer à l'ensemble des rendez-vous et des activités proposés par l'association, dans la limite, le cas échéant, du nombre de places disponibles.

Ils peuvent prendre part aux activités et aux projets de l'association.

Ils s'engagent à respecter les locaux et le matériel fourni par l'association le cas échéant. Les membres s'engagent à ne pas entraîner de préjudice moral ou matériel à l'association et / ou aux autres membres. Ils s'engagent également à ne pas porter atteinte à autrui par des propos ou comportement inappropriés.

Les membres ont le droit et le devoir de participer ou d'être représentés aux assemblées générales de l'association, avec voix délibérative. Ils sont également éligibles au Bureau de l'association ou au Conseil d'administration conformément aux statuts de l'Association.

## **ARTICLE 2 - Rappel des règles essentielles définies par les statuts**

### ***Article 4 des statuts***

L'association se compose de membres: instructeurs associés, certifiés et séniors actifs et de membres bienfaiteurs, et qui ont signé le règlement intérieur.

Les membres actifs sont ceux qui auront versé leur adhésion annuelle. Le montant de cette adhésion peut être modifié sur décision de l'assemblée générale, ou du bureau.

Les membres bienfaiteurs seront des membres actifs souhaitant apporter un soutien plus important à l'association sous forme de dons, de documents, de temps, d'activités, de communication,...

### ***Article 5 des statuts***

Pour faire partie de l'association, il faut être instructeur associé, certifié ou sénior actif, avoir signé le règlement intérieur ou être agréé par le bureau qui statue sur les demandes d'admission présentées. En cas de refus, le bureau n'a pas à faire connaître les raisons. La qualité de membre se perd par : la démission, le décès, le non respect du règlement intérieur, la radiation prononcée par le bureau pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave.

## **ARTICLE 3 – Montant de l'adhésion**

L'adhésion a été fixée par le conseil d'administration du 15 Janvier 2018 à 5 euros

## **ARTICLE 4 - Relation avec L'UHTS**

**a)** Accepter avec respect clarté et amabilité les condition de l'UHTS pour l'enseignement. Etre conscient que nous participons à mouvement global qui s'articule à partir de l'enseignement de Maître Mantak Chia

**b)** Respecter avec constance Maître Mantak Chia, les instructeurs et les élèves, aussi bien dans sa parole et ses actions.

**c)** Respectez les règles liées à votre qualification. Par exemple un istructeur associé doit valider sa certification dans les 3 ans suivant sa certification. Au delà de 3 ans vous êtes tenus de refaire votre formation d'instructeur associé. Les différents phases à suivre sont indiquées sur le site [www.universal-tao.com/instructeur/requirements](http://www.universal-tao.com/instructeur/requirements).

**d)** Il est absolument interdit d'enseigner des modules pour lesquels nous ne sommes pas qualifié. Par respect pour notre lignage et la prise de responsabilité qu'il prend en confiant à une personne la possibilité d'enseigner, par respect pour ceux qui prennent le temps d'obtenir ces qualifications en suivant le parcours recommandé, et par respect pour la matière elle-même et nos étudiants. Tout écart par rapport à ces règles peut donner suite à une radiation.

Pour rappel:

Les instructeurs associés ne peuvent enseigner que les basiques (sourire intérieur, 6 sons de guérisons, orbite microcosmique, connexions, échauffement du matin et éventuellement ajouter la tortue et l'arbre à leur cours. (mais ne peuvent pas offrir de stage sur la chemise de fer)

Pour les fusions vous pouvez les enseigner sans avoir la qualification afin de récolter vos cas en vue de votre certification. Mais il faut pour cela être au préalable qualifié pour la chemise de fer et l'amour curatif.

Nous souhaitons que ces règles soient respectées afin d'assurer une qualité d'enseignement de l'Uhts en France. Patience et persévérance à tous.

**e)** Participez aux colloques continentaux qui ont lieu tous les 4 ans ou faites vous représenter afin de mettre à jour vos connaissances. Les enseignements de l'UHTS sont en constante évolution.

**f)** Cherchez activement la coopération entre instructeurs et investissez-vous dans le maintien de la qualité du réseau UHTS

Lorsque vous enseignez dans le même secteur, maintenez un principe d'abondance (abondance des lieux, des territoires et des élèves) et de coopération. Si vous arrivez dans une ville ou un autre enseignant UHTS ou plusieurs sont déjà présents prenez le soin de le ou les contacter avant de commencer.(d'autant plus vrai si vous souhaitez intervenir dans la même salle, vérifiez que cela ne pose aucun problème) Trouvez ensemble un terrain d'entente afin que chacun puisse trouver sa place dans un esprit d'abondance et de coopération. Nous sommes ensemble pour additionner nos forces non pas pour les diviser. Chacun doit pouvoir se développer et développer son enseignement. Respectez l'ancienneté de vos collègues et l'amplitude de leurs qualifications, respectez et encouragez les nouveaux arrivants. Une collaboration fructueuse et intelligente dans le respect et l'épanouissement de chacun créera une énergie positive qui augmentera le champs d'action de chacun. Trouvons la voie qui nous permette de former une belle équipe tout en restant indépendant si nous le souhaitons. Ou unissons nous directement dans une structure juste qui donne à chacun sa place. Libre choix à chacun de trouver la formule qui lui convient le mieux.

**g)** Utilisez le logo de l'UHTS pour vos enseignements et vos productions graphiques ainsi que sur vos différents médias. C'est une relation gagnant gagnant, promulguons cet enseignement et en retour le logo UHTS garanti une qualité et un contenu. Oeuvrons ensemble dans ce sens.

### **ARTICLE 5- Ethique générale**

**a)** Etre transparent concernant les conditions économiques avec les organisateurs de vos stages et informez clairement les élèves de vos tarifs, conditions de cours, durée et résultats attendus.

**b)** Formulez explicitement à vos élèves les conditions sur les pratiques, notamment celle de l'énergie sexuelle à savoir que la méthode demeure interne et qu'aucune nudité, ni acte sexuel, n'aura lieu pendant les cours

**c)** Soyez honnête en représentant votre parcours et votre expérience envers vos élèves et le public en général.

**d)** Soyez scrupuleux dans le maintien des frontières dans la relation enseignant/élève et clair dans votre communication

**e)** Donnez le meilleur de vous mêmes, soyez le meilleur modèle de l'enseignement des arts du tao.

**f)** Soyez conscient que votre certification ne vous offre pas une couverture pour des activités médicales ou paramédicales. La “médecine non conventionnelle” (terme retenu par la commission européenne est principalement un outil à vocation préventive qui permet à chacun d'apprendre à prendre soin de sa santé de façon autonome. Si vous souhaitez utiliser des pratiques de l'UHT dans le cadre médical, faites le uniquement sous la supervision d'une personne qualifiée

**g)** L'assurance de responsabilité civile doit être maintenue par chaque instructeur/praticien selon les lois en vigueur en France

**f)** Soyez conscient de la puissance de votre position et honorez la responsabilité de développement cohérent et harmonieux de l'UHTS

**g)** Tout enseignement proposé à des mineurs doit être fait avec l'autorisation écrite des parents ou dans un cadre institutionnel qui vous autorise à proposer cet enseignement à des mineurs.